

Avance à terme fixe



L'**avance à terme fixe** correspond à un crédit destiné à financer vos fonds d'exploitation. Le capital, la durée et le taux sont fixés à l'avance. A l'échéance, vous vous acquittez des intérêts et remboursez le montant emprunté.

Convient

A la clientèle commerciale

Avantages

- Protection contre les fluctuations de taux
- Possibilité de calculer avec précision la charge d'intérêts
- Aucune commission trimestrielle
- Flexibilité grâce à des durées courtes

Taux d'intérêt

- Fixe (données sur demande)
- En cas d'apport de sécurités, sous forme d'un dépôt-titres par exemple, le taux est réduit en conséquence

Modalités

- Durée: 1-12 mois
- Montant minimum: CHF 200 000.- ou contre-valeur en monnaie étrangère
- Montant maximum: aucun
- Dénonciation: impossible pendant la durée convenue

Remarque

Produit proposé en francs suisses et dans toutes les monnaies étrangères courantes

Informations supplémentaires

www.banquecoop.ch

0800 88 99 66
info@bankcoop.ch
www.banquecoop.ch



fair banking
banque coop